



# Vivre ensemble

PLURALISME CULTUREL MIGRATION DIVERSITÉ RELIGIEUSE



## Réforme de la citoyenneté : de quoi les récents reculs sont-ils le nom?

PAR MOULOU D IDIR

Les migrations internationales prennent aujourd'hui une importance considérable. Les réponses élaborées par les États, qui doivent composer avec cette réalité, se déploient dans une conjoncture mondiale surtout dominée par le paradigme sécuritaire et utilitariste. Le Canada s'engage largement dans cette voie. Le récent projet de loi fédéral C-24 visant à restreindre l'accès à la citoyenneté canadienne en est une parfaite illustration.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada, Chris Alexander, a en effet lancé le mois dernier cette initiative appelée *Loi renforçant la citoyenneté canadienne*<sup>1</sup>. Ce projet de loi, dit-on, « réitère l'engagement du gouvernement de réduire les arriérés et d'améliorer les délais de traitement, tout en renforçant l'intégrité de la citoyenneté canadienne ». On ajoute qu'il « favorisera l'intégration des nouveaux arrivants à l'économie et aux collectivités canadiennes et veillera à ce que les nouveaux citoyens aient un attachement plus fort envers le Canada ». On avance qu'il « protégera la valeur de la citoyenneté canadienne et préviendra la fraude ». On soutient également « qu'il améliorera le traitement des demandes en réduisant les lourdeurs administratives et en épargnant l'argent des contribuables ».

Pour tout dire, ce projet de loi s'inscrit dans une longue série de mesures qui sont autant d'obstacles visant à restreindre encore plus l'accès à la citoyenneté juridique et au système canadien de protection des réfugiés. Réagissant à ces récentes

mesures, le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) souligne que plusieurs d'entre elles ont un impact particulier sur les personnes réfugiées qui ont subi la persécution et qui auront été, pendant de longues années, privées de conditions de vie normales. Il souligne aussi « de nouvelles exigences en matière de compétences linguistiques, l'onéreux questionnaire sur la résidence qui est maintenant imposé à certains demandeurs, et de longs délais de traitement ».

La loi actuelle et les modifications proposées dans le projet de loi C-24 posent toutes sortes de conditions à la naturalisation et à l'obtention de la citoyenneté pour les résidents permanents, comme la maîtrise d'une des deux « langues officielles », une connaissance du Canada et le serment du

## sommaire

### [Au-delà de la culture publique commune, la concitoyenneté](#)

DIANE LAMOUREUX ..... 3

### [Vivre ensemble, question ethnique ou question d'éthique ?](#)

RACHIDA AZDOUZ ..... 8

### [Une approche globale de la traite humaine pour lutter contre l'exploitation](#)

LOUISE DIONNE ..... 13

### [Coalition québécoise contre la traite des personnes](#)

LOUISE DIONNE, MARCO VEILLEUX ..... 17

### [Recension de livre : \*Résistance intellectuelle - les combats de la pensée critique\*](#)

GREGORY BAUM ..... 19

citoyen, toutes des choses qui ne sont pas exigées des personnes nées au Canada. Le terrain est de facto préparé pour un système de citoyenneté à deux vitesses, en introduisant aussi une sorte de principe de double peine permettant de retirer la citoyenneté à des personnes qui auront déjà été sanctionnées par la justice pénale.

Le gouvernement est cependant disposé à privilégier certaines catégories de personnes. La journaliste Marie Vastel (*Le Devoir*, 6 février 2014) soulignait que la réforme actuelle « permettra aux enfants nés ou adoptés à l'étranger de parents fonctionnaires ou de soldats en poste à l'extérieur du pays d'avoir leur citoyenneté, et de la transmettre à leurs propres enfants nés ou adoptés hors Canada ». Tout cela consolide l'idéologie du patriotisme militariste du premier ministre Stephen Harper puisqu'un traitement préférentiel pour les résidents permanents membres des Forces armées est prévu. Ceux-ci obtiendraient la citoyenneté plus rapidement que les demandeurs civils, et la citoyenneté serait accordée à leurs enfants nés à l'étranger, ce qui est refusé aux demandeurs civils.

C'est une façon de faire pression sur les jeunes immigrants pour qu'ils rejoignent les Forces armées et participent aux guerres d'expansion et d'occupation que mène le Canada à l'étranger au nom de la liberté et de la démocratie. Les ressortissants qui se joignent à l'armée canadienne pour

combattre avec elle pourront même présenter une demande de citoyenneté un an plus tôt.

Tout cela a fait réagir certains juristes qui estiment que cela crée une situation où certains seront traités comme plus Canadiens que d'autres. Ils prédisent même que, s'il est ainsi voté, le projet de loi C-24 se retrouvera devant les tribunaux, tant sur le plan de la constitutionnalité de cette disposition que sur celui d'une procédure équitable.

Le correspondant du *Toronto Star* en matière d'affaires nationales, Thomas Walkom, rappelait également dans un texte datant du 7 février<sup>2</sup> que le projet de loi C-24 pourrait aussi être utilisé pour dépouiller des personnes de leur citoyenneté canadienne. Il écrit : « Le nouveau projet de loi sur la citoyenneté du gouvernement fédéral est un cheval de Troie. Il est présenté comme un effort pour réduire la fraude et rationaliser le processus d'accession à la citoyenneté canadienne, deux objectifs valables. Mais il va également donner au gouvernement conservateur du premier ministre Stephen Harper l'autorité sans précédent de priver des Canadiens - y compris des milliers d'entre eux qui sont nés au Canada - de leur citoyenneté ».

En réalité, les États sont de moins en moins capables de contrecarrer les effets destructeurs de la libre circulation des capitaux sur les communautés dont ils ont la charge. Ils en sont d'autant moins capables qu'ils n'en ont aucunement le désir. Ils se rabattent alors sur ce qui est en leur pouvoir, la circulation des personnes. Ils se donnent comme objectif apparent la sécurité des « nationaux » qui seraient menacés par les migrants. Ce contrôle devient de plus en plus leur raison d'être et le moyen de leur légitimation.

Le projet de loi C-24 remplit deux fonctions essentielles à cet égard : une fonction idéologique, qui est de donner constamment un visage au sujet qui menacerait la sécurité; et une fonction pratique, qui consiste à réaménager continuellement la frontière entre les inclus et les exclus, et à créer constamment des identités flottantes, susceptibles de faire tomber dehors ceux qui étaient pourtant auparavant "dedans" et acceptés au sein de la société canadienne. ●

Retour au sommaire



Le webzine *Vivre ensemble* est consacré aux débats sur l'immigration, la diversité religieuse et le pluralisme culturel. Il a un parti pris pour la justice sociale et une citoyenneté active.

Coordonnateur : Mouloud Idir (midir@cjf.qc.ca)

Mise en page : Christiane Le Guen

Corrections: Christine Cadrin-Pelletier et Denis Dionne

Pour s'abonner à la liste d'envoi :

<http://www.cjf.qc.ca/fr/ve/inscription.php>

Le webzine est une production du secteur Vivre ensemble du Centre justice et foi.

ISSN 2291-1405

Reproduction autorisée avec mention complète de la source.

[www.cjf.qc.ca](http://www.cjf.qc.ca)

1 Pour en savoir plus : <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2014/2014-02-06a.asp>

2 [http://www.thestar.com/news/canada/2014/02/07/canadas\\_new\\_citizenship\\_bill\\_a\\_trojan\\_horse\\_walkom.html](http://www.thestar.com/news/canada/2014/02/07/canadas_new_citizenship_bill_a_trojan_horse_walkom.html)

# Au-delà de la culture publique commune, la concitoyenneté

PAR DIANE LAMOUREUX

Face aux limites et aux apories de la notion de culture publique commune, ce texte se veut un plaidoyer en faveur de l'idée de concitoyenneté. Sans être une panacée, celle-ci introduit une dynamique et permet de concilier la diversité et l'appartenance à un monde commun sans faire l'impasse sur les zones de conflictualité et de dissensus tout en fournissant les moyens de les aborder politiquement.

Est-il encore pertinent de parler de culture publique commune au Québec, en cette ère de néolibéralisme triomphant, de démocratie déchue, de souveraineté en veilleuse ou de charte avec plus de mots que de projet? Comment une notion qui avait été inventée dans le sillage de la loi 101 et de l'entente Cullens-Couture sur l'immigration, à une époque où l'on imaginait les possibilités d'une nation civique au Québec, peut-elle conserver sa pertinence politique alors que les discours identitaires, la frilosité à l'égard de l'Autre et le nationalisme ethnique se déploient sans vergogne dans l'espace public?

Cette notion était essentiellement de l'ordre du projet et de la promesse. Le projet, la souveraineté du Québec, n'a pas encore été réalisé et devient presque tabou dans le discours politique. Quant à la promesse, elle a sombré dans la gouvernance, le contrat moral auquel les nouveaux arrivants et arrivantes devraient souscrire par rapport à ceux et celles qui sont déjà là, ou, plus prosaïquement, dans les modes de gestion de la diversité culturelle, qu'ils se nomment multiculturalisme ou interculturalisme.

## Une notion problématique

La notion de culture publique commune, proposée par Julien Harvey et Gary Caldwell, s'ancre dans le contexte social qui l'a vue émerger. Comme le rappelle Micheline Labelle<sup>1</sup>, elle prend sa source dans un rôle croissant dévolu à l'État québécois dans l'intégration des immigrantEs afin qu'ils et elles s'agrègent à la majorité francophone, dans l'adhésion du Québec aux règles et aux pactes concernant les droits humains, et dans un engagement plus actif dans la solidarité internationale. Dans l'Énoncé de



Affiche de : Ravir la ville. Forum ouvert sur les pratiques et luttes urbaines actuelles du Collectif Quartier, 2010

politique en matière d'immigration de 1990, on en spécifie les traits : démocratie et droits humains, laïcité, pluralisme, résolution pacifique des conflits, respect du patrimoine culturel, le français comme langue officielle, l'égalité entre les hommes et les femmes<sup>2</sup>.

Il est vrai que, dès le départ, la notion de culture publique commune excluait les populations autochtones qui pouvaient difficilement se reconnaître dans les institutions parlementaires d'origine britannique fondées sur leur relégation et leur exclusion de la sphère politique. Elle pouvait cependant assez aisément rassembler les Canadiens français (devenus entretemps Québécois) et les anglophones ayant choisi de rester au Québec et dont la vaste majorité pouvait utiliser le français dans la vie publique. De même, elle pouvait intéresser les personnes issues de l'immigration ou immigrées récentes venues s'installer au Québec pour améliorer leur situation économique ou pour vivre dans une société pacifiée sur le plan politique et où les libertés publiques et privées sont respectées. Force est de reconnaître toutefois que ces personnes émigrent d'abord et avant tout au Canada (et pas nécessairement au Québec) et que l'amélioration de leur situation économique passe souvent par une migration à l'ouest du Québec étant donné les tendances

L'auteure est professeure au Département de science politique de l'Université Laval.

[Retour au sommaire](#)

de l'activité économique dans l'ensemble canadien et la faiblesse de leur ancrage au Québec. La notion de culture publique commune ouvrait même vers un avenir pouvant s'énoncer à plusieurs voix et avait le mérite de se démarquer autant de l'assimilation républicaine à la française que du multiculturalisme canadien première mouture, renvoyant chacun à ses origines et à sa communauté. Mais la notion prenait pleinement son sens dans l'optique de consolider une société civique québécoise aspirant à se doter de ses propres structures étatiques.

Il me semble aujourd'hui qu'elle s'avère de moins en moins pertinente pour réfléchir aux enjeux actuels de citoyenneté qui se posent actuellement au Québec. C'était d'ailleurs une des conclusions qui se dégagent d'un colloque tenu sur cette notion par l'Association internationale des études québécoises et le Programme d'études québécoises de l'Université McGill en 2005<sup>3</sup>. Le statut de la langue française comme langue publique commune est peut-être préservé dans le secteur public et parapublic, mais il est singulièrement mis à mal dans les autres milieux de travail et même à l'école, alors qu'un nombre croissant d'« enfants de la loi 101 » (francophones et allophones confondus) optent pour l'enseignement en anglais durant leurs études postsecondaires.

Les institutions politiques sont en crise, et si l'électorat boude largement les concours de popularité que sont devenues les élections, les politiciennes et politiciens professionnels ne sont pas en reste, prolongeant de façon démesurée les vacances parlementaires, contournant les lois électorales, dépolitisant les enjeux et vidant les partis politiques de leurs idées pour mettre tout l'accent sur leur chef. Quant aux libertés publiques et privées, elles sont fortement malmenées par les institutions mêmes qui ont pour vocation de les garantir. Même en adoptant la distinction que propose Michel Seymour<sup>4</sup> entre le contenu et la structure d'une culture, force est de reconnaître que cette culture publique commune est aussi mal en point que nos infrastructures routières et urbaines.

*La notion de culture publique commune ouvrait même vers un avenir pouvant s'énoncer à plusieurs voix et avait le mérite de se démarquer autant de l'assimilation républicaine à la française que du multiculturalisme canadien première mouture, renvoyant chacun à ses origines et à sa communauté.*

### S'inspirer de l'urbanité

Afin de constituer du commun, la notion d'urbanité telle que définie par Iris Marion Young<sup>5</sup> peut s'avérer pertinente dans un contexte où la poursuite de la mondialisation et l'importance de l'immigration dans la croissance de la population canadienne nous confrontent à une diversité ethnoculturelle grandissante. En outre, cet idéal d'urbanité est particulièrement intéressant pour permettre l'épanouissement et la coexistence harmonieuse de divers modes de vie et de diverses marges sociales et culturelles.

Cette urbanité se caractériserait, selon Young, principalement par la « cohabitation d'étrangers »<sup>6</sup> et prendrait quatre formes : la différenciation sociale sans exclusion, la diversité, la curiosité<sup>7</sup> et la publicité.

Dans une ville, il y a des groupes divers qui peuvent se réunir de manière affinitaire. On peut penser évidemment aux groupes ethnoculturels, dont l'habitat n'est pas nécessairement regroupé, mais qui peuvent se retrouver dans certains commerces ou à l'occasion de certaines fêtes. Il est possible également que les personnes LGTBIQA (lesbiennes, gais, trans, bisexuels, intersexe, *queer* ou asexués) se regroupent sur une base affinitaire. Par ailleurs, les disparités de revenus conditionnent des lieux d'habitat et des modes de vie passablement différents. L'important n'est pas tant l'affiliation que la non-exclusion et la possibilité d'interaction entre ces divers groupes d'affiliation.

Ainsi, il n'y a pas que les personnes d'origine italienne qui fréquentent la Petite Italie, ou des gais qui fréquentent le « village » éponyme, quoiqu'il y aurait lieu de s'interroger sur ce qui a conduit à le qualifier de village, cette notion ayant tendance à s'opposer à l'urbanité. Ce qu'il faut en retenir, c'est que, presque par définition, une ville est un lieu diversifié, que ce soit en termes de classes, d'origine ethnoculturelle ou de modes de vie; tout n'y est pas harmonieusement mélangé, mais en même temps, tout n'y est pas totalement disjoint : il y a des espaces et des modes d'interaction entre les divers groupes.

[Retour au sommaire](#)

La diversité réfère à la multiplicité des activités dont un milieu urbain peut être le siège et des populations qui le composent. La diversité d'activités permet à des personnes d'origines diverses de se côtoyer autour d'un intérêt commun peu important leurs caractéristiques sociologiques, que ce soit un sport, un hobby, un certain type de cuisine, des pratiques culturelles, etc. L'intérêt commun pour une activité permet de pallier la diversité des origines et favorise l'appropriation mutuelle, de même qu'une certaine mixité sociale. La diversité d'activités permet à des personnes d'origines diverses de fréquenter les mêmes salles de spectacle, les mêmes bars, les mêmes parcs ou les mêmes épiceries.

La curiosité est connue d'à peu près tout le monde sur le plan alimentaire. Presque personne ne se sent menacé dans son identité, s'il mange une pizza, un couscous, un plat au cari, une empanada, une poutine ou un pâté chinois; on peut même estimer que cela fait partie de l'intérêt des villes que de proposer une offre alimentaire diversifiée, tant en ce qui concerne les restos que les commerces d'aliments. Pour rester dans la métaphore culinaire, la curiosité se manifeste également dans la cuisine « fusion », qui se caractérise par le mélange des traditions culinaires. Au-delà de la cuisine, la curiosité nous pousse à chercher à comprendre (sans nécessairement vouloir les partager) les coutumes des gens que nous côtoyons, à s'intéresser à eux, éventuellement à nouer des liens. C'est ce qui explique l'importance d'activités comme les fêtes de voisinage.

Enfin, la publicité est importante parce qu'elle rend difficile l'exclusion. Il n'est pas besoin d'être LGTBIQA pour participer à un événement comme Divers/Cité. Tout le monde peut se promener sur le mont Royal et y croiser des personnes d'origines

diverses. Une cuisine collective ne discrimine pas en fonction des origines ou des croyances. Une organisation communautaire est en principe ouverte à toutes les personnes qui veulent s'y impliquer. C'est d'ailleurs pourquoi il est important que, dans les villes, existent des endroits, de préférence non commerciaux, ouverts à tous, comme les parcs, les places publiques, les rues piétonnes ou les festivals en plein air. Non seulement la publicité tend à prévenir l'exclusion, mais elle permet en outre des interactions qui peuvent devenir significatives.

Ces principes d'urbanité soutiennent beaucoup d'interactions sociales réelles. Cela n'exclut pas que nos villes aient leurs ghettos, que le racisme soit une réalité quotidienne pour trop de gens et que la marginalisation produise des effets délétères. Par contre, cela façonne les mœurs<sup>8</sup> et explique que la violence soit l'exception plutôt que la règle, malgré les appels à l'extrémisme et à l'intolérance d'une grande partie des élites communautaires, dans une ville comme Montréal, même si à lire certains journaux, on aurait parfois l'impression que Montréal ressemble à Beyrouth au moment de la guerre civile.

### Construire sur des principes politiques partagés

Pour que cet idéal d'urbanité puisse manifester ses effets positifs, il est important de créer non seulement des espaces publics partagés, mais aussi des institutions publiques animées par des principes qui peuvent être partagés par la majorité de nos concitoyens et concitoyennes, mais qui ont continuellement besoin d'être interprétés et agis pour conserver leur efficacité : l'inclusion, l'égalité, la liberté, la solidarité. On a, à un certain moment, parlé d'une Constitution québécoise<sup>9</sup>; il me semble plus approprié de donner vie à des principes qui sont déjà présents dans nos chartes des droits.



Image tirée de : Festival des utopies concrètes

[Retour au sommaire](#)

L'inclusion est effectivement la notion la plus fondamentale. On pourrait soutenir que c'est le territoire partagé qui constitue la base de la concitoyenneté. Ceci n'exclut ni la nécessité de l'hospitalité pour les personnes vivant à l'extérieur de nos frontières (immigration et refuge), ni la possibilité d'un droit de retrait ou d'un, sinon plusieurs, forums politiques distincts<sup>10</sup> pour les populations autochtones. Cependant, il est important que l'espace public québécois soit ouvert à toutes les personnes<sup>11</sup> qui habitent le territoire du Québec et que ces personnes aient des droits égaux à définir les modalités de notre vivre-ensemble. L'inclusion, c'est le contraire de la division entre un « nous » et un « eux » régie par diverses techniques d'altérisation, de hiérarchisation et souvent de naturalisation des différenciations sociales.

L'égalité est absolument nécessaire dans des sociétés différenciées (par la classe, l'origine ethnoculturelle, le genre ou la sexualité). Elle permet de mettre artificiellement de côté nos appartenances sociales pour prendre part au débat public. Elle va beaucoup plus loin que la logique électorale du « une personne, un vote ». Comme le souligne Jacques Rancière, elle agit comme un « opérateur politique », dans la mesure où elle ne prend son sens que dans sa mise en action effective et qu'elle ne constitue pas « un but à atteindre mais une supposition à poser au départ et à reposer sans cesse »<sup>12</sup>. L'égalité ne devrait donc pas viser à produire de l'homogène, mais à favoriser l'expression des différends et des conflits sociaux dans la mesure où elle permet de formuler et de rendre explicites pour les personnes qui ne les subissent pas les injustices et les dominations. Elle fait surgir le multiple, là où la domination donne à voir de l'homogène. C'est ce qui explique que l'égalité n'est jamais complètement là, même si elle agit comme horizon normatif. En rendant possible l'expression publique des injustices réelles, l'égalité permet également de créer un climat propice à la résolution pacifique des conflits.

La liberté est tout aussi essentielle. Elle nous permet d'échapper à la tyrannie de la catégorisation et de l'appartenance, puis de faire et de réviser nos choix de vie. Une première dimension en est donc

celle de l'individuation. Elle comporte également une large dimension d'autonomie, qu'il faut entendre non pas dans le sens de l'indépendance complète, mais plutôt dans celui de l'intersubjectivité, c'est-à-dire de la reconnaissance mutuelle de notre capacité à faire nos propres choix de vie et à s'affranchir totalement ou en partie de nos origines. De plus, sur le plan politique, la liberté est à l'origine de la pluralité, mais également de la créativité qui joue un rôle si essentiel dans les luttes politiques contemporaines. C'est une façon d'être en mesure de prendre une responsabilité non seulement pour soi mais aussi pour le monde.

Quant à la solidarité, elle implique également la reconnaissance des différences qui traversent nos sociétés. Elle prend la forme d'une reconnaissance mutuelle, mais aussi d'une coappartenance au même monde. La forme la plus perceptible de la solidarité est certainement l'existence de services publics sous-traités à la logique du marché, parce qu'ils favorisent notre vivre-ensemble. La solidarité passe également par une prise en charge collective des risques sociaux qui ne dépendent pas de nos choix individuels (comme la maladie, le chômage ou le handicap, par exemple). Sa fonction est de créer du lien, là où ne semble exister que de la séparation.

### Plaidoyer pour une politique de concitoyenneté

Ces principes ne sont pas dissociables les uns des autres. L'inclusion sans égalité et sans liberté n'est qu'un jeu de dupes qui nous condamne à la posture de « plantes vertes »<sup>13</sup> ou à celle de faire-valoir pour les élites; l'inclusion sans solidarité correspond plus à la juxtaposition qu'à l'interaction sociale. L'égalité sans inclusion s'apparente à du privilège; l'égalité sans liberté peut facilement conduire au totalitarisme, tandis que l'égalité sans solidarité perd de sa matérialité. La liberté sans inclusion débouche facilement sur le sectarisme; la liberté sans égalité se confond souvent avec la domination; la liberté sans solidarité mène à la société des égos. La solidarité sans inclusion aboutit à du double standard pouvant aller jusqu'à l'apartheid; sans égalité, elle risque de reconduire et d'amplifier les inégalités pré-existantes; sans liberté, elle mène au communautarisme.

[Retour au sommaire](#)

Il s'agit donc de mettre en place une vraie politique de la concitoyenneté qui nous permettrait de consolider nos liens d'appartenance et notre capacité d'agir collectivement. C'est à cette condition que nous pourrions mener les combats nécessaires contre les privilèges de classe, de sexe ou de race. ●

1 Micheline Labelle, « De la culture publique commune à la citoyenneté : ancrages historiques et enjeux actuels » dans Stephan Gervais, Dimitrios Karmis et Diane Lamoureux (dir.), *Du tricoté serré au métissé serré?*, Québec, PUL, 2008.

2 *Ibid.*, p. 31.

3 Une partie des contributions de ce colloque est disponible dans Stéphan Gervais, Dimitrios Karmis et Diane Lamoureux (dir.), *op. cit.*

4 Voir sous ce lien: <http://cif.qc.ca/fr/ve/article.php?id=3181>

5 Voir à ce sujet le chapitre 8 de Iris Marion Young, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton University Press, 1990.

6 *Ibid.*, p. 237.

7 Le terme utilisé par Young est *eroticism*. Elle le définit comme l'attrait qui pousse à entrer en contact. Je préfère le rendre par « curiosité » pour éviter les confusions.

8 La distinction mais aussi l'interaction entre la loi et les mœurs étaient déjà présentes dans la *polis* grecque, ce qui expliquait les rapports étroits entre éthique et politique chez Aristote. Montesquieu les rappelle et en souligne l'importance pour les sociétés modernes, les mœurs régissant les interactions dans la société civile, alors que les lois structurent les entités politiques.

9 Je suis assez sceptique concernant l'utilité et la pertinence d'une telle démarche. Elle me semble s'inscrire dans la logique du « comme si » et de l'étapisme qui a largement nui à l'idée de transformer le Québec en pays souverain : se doter d'une langue officielle, avoir notre propre politique de sélection et d'intégration des personnes immigrantes, créer notre propre récit historique; bref, faire comme si le Québec était un État souverain en faisant l'économie de la réalisation politique de cette souveraineté.

10 Nous avons l'habitude de les inclure dans une même catégorie, mais il n'est pas du tout évident que les Autochtones se considèrent comme faisant partie du même peuple. C'est dans ce sens que je laisse en suspens la possibilité d'une structure unique ou de structures différentes pour les diverses nations autochtones.


11 Sous réserve d'avoir atteint l'âge légal de la majorité.

12 Jacques Rancière, *Aux bords du politique*, Paris, La Fabrique, 1998, p. 118.

13 Faire partie du décor et non des acteurs sociaux.

[Retour au sommaire](#)

*Sous la direction de*  
Élisabeth Garant



**JUSTICE SOCIALE, OUVERTURE  
ET NATIONALISME AU QUÉBEC**

*Regards de Julien Harvey*

Avec les contributions de

Louis Balthazar	Jean-Claude Icart
Grégory Baum	Francine Tardif
Albert Beaudry	Stéphanie Tremblay
Joseph Giguère	

NOVALIS

À l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire du Centre justice et foi, les Éditions Novalis publient un livre à la mémoire de Julien Harvey, co-fondateur et premier directeur du CJF. **Justice sociale, ouverture et nationalisme. Regards de Julien Harvey** reprend des écrits de Julien selon trois thématiques. Chaque section se termine par des textes d'appoint de différents auteurs qui précisent l'héritage laissé à la société et à l'Église du Québec sur ces enjeux toujours d'actualité. Nous vous invitons à vous procurer ce livre important de la mémoire intellectuelle du Québec.

# Vivre ensemble : question ethnique ou question d'éthique ?

PAR RACHIDA AZDOUZ

Le vivre-ensemble est aujourd'hui sur toutes les lèvres mais le mot ne crée pas la chose. Invoqué pour plaider la chose et son contraire, détourné, récupéré ou vidé de son sens dans une guerre à finir entre les «istes» de tout acabit, il n'en demeure pas moins le seul sésame susceptible d'ouvrir les portes du dialogue interculturel et la pierre angulaire de la maison commune.

C'était il y a plus de 20 ans, dans la chaleur du mois d'août 1993, une centaine d'observateurs de la scène interculturelle amorçaient une réflexion sur la culture publique commune, une initiative du Centre justice et foi qui résonne aujourd'hui comme une prophétie.

En tant que participante aux échanges et témoin privilégiée de cette expérience, l'auteure propose ici un retour aux sources, une mise en perspective de la culture publique commune à la lumière des enjeux actuels et un passage en revue des modèles de gestion de la diversité, leur pertinence et leurs limites.

Comment vivre ensemble, dans le respect de la différence, le souci du bien-être général et l'aspiration à un destin commun, par-delà les stratégies individualistes ou les « vellétés communautaristes » ? Comment trouver un équilibre entre droits individuels et droits collectifs ? Ces défis sont lancés à tous les pays qui ont à composer avec la diversification croissante de leur tissu social. La quête d'un modèle de vivre-ensemble porteur de sens et de projet fait désormais partie des grandes questions auxquelles tout parti politique doit proposer des éléments de réponse, loin des tentations électoralistes et populistes. La notion de culture publique commune, alternative aux modèles multiculturaliste et assimilationniste ou variante québécoise de l'idéal républicain ?

## 1. Remarques et considérations préliminaires

Il est utile de rappeler quelques faits et de corriger certaines perceptions erronées qui brouillent, pour ne pas dire, « embrouillent » le débat sur le vivre-ensemble et qui entraînent les effets pervers que l'on constate en Europe et, dans des proportions



SOURCE : <http://www.arpalouon.fr/tag/tourisme/>

moindres mais tout aussi dommageables, au Québec et au Canada.

Voici quelques idées préconçues qui contribuent à la confusion :

- L'antagonisme, la frontière artificielle et réductrice entre le *nous* et le *eux*, l'instrumentalisation politique de l'immigration et des immigrants, la récupération politique du religieux et son corollaire, à savoir la récupération religieuse du politique;
- Le rapport de cause à effet trop souvent établi entre l'immigration et la question du vivre-ensemble et qui laisse entendre que si nous sommes contraints de repenser les règles du *vivre-ensemble*, c'est parce que nous devons intégrer « nos » immigrants. Autrement dit, si nous étions restés entre *nous*, nous aurions évolué et accouché naturellement de nouveaux consensus sociaux, sans conflits et sans douleur. Or, les démocraties pluralistes doivent faire face à des bouleversements économiques, politiques et sociaux, et elles ont vu leur tissu se transformer depuis plus de 30 ans à un point tel que le débat sur le vivre-ensemble se serait imposé, avec ou sans immigrants;

L'auteure est psychologue, spécialiste en relations interculturelles, à l'Université de Montréal.

[Retour au sommaire](#)

- La nécessité de refonder le lien social, de renégocier, revalider ou reformuler les consensus en vue de dessiner de nouveaux horizons de signification est un défi permanent;
- La présomption d'intégrabilité ou de non-intégrabilité qui pèse sur les personnes immigrantes selon leur appartenance ethnique ou générationnelle. On stipule, par exemple, que l'on pourrait presque « sacrifier » la première génération d'immigrants en misant sur le fait que les générations suivantes s'intégreraient ou s'assimileraient avec le temps. Pourtant, des histoires d'intégration à succès peuvent émerger dès la première génération, pourvu que les conditions soient réunies pour lever les obstacles socio-économiques, pour en finir avec le déni des accueillants (*ils retourneront chez eux!*) et le mythe du retour chez les accueillis (le paradigme de la « mobilité » qui remplace progressivement celui de « l'exil » ne doit pas faire oublier que plusieurs immigrants du Sud finissent par rester dans le pays d'accueil);
- L'affirmation voulant que certaines communautés soient plus intégrables que d'autres du fait de leur proximité culturelle avec le monde occidental, et plus spécifiquement la tradition judéo-chrétienne, participe d'une sorte de logique déterministe. Car l'immigration est tantôt une aventure individuelle, tantôt une entreprise collective (familiale ou communautaire), et elle tient parfois des deux. Si certains se réfugient dans le « giron communautaire » et prennent le parti du repli identitaire, d'autres, plus nombreux mais plus discrets, aspirent en toute légitimité à concilier leur double, voire triple appartenance, sans être acculés à la fragmentation ou à des renoncements aussi inutiles que déchirants;
- Autre idée reçue, celle stipulant que pour garantir la paix sociale et assurer le vivre-ensemble, il suffirait de transmettre aux nouveaux arrivants les règles et les valeurs auxquelles ils doivent souscrire. Il est légitime qu'une société d'accueil se préoccupe de la préservation de son héritage et de ses acquis. Il est même souhaitable de fournir aux nouveaux arrivants des repères

*Il est légitime qu'une société d'accueil se préoccupe de la préservation de son héritage et de ses acquis. Il est même souhaitable de fournir aux nouveaux arrivants des repères qui leur permettent de comprendre et de s'adapter à leur nouveau milieu. Mais le vivre-ensemble ne peut se limiter à l'héritage que l'on transmet à l'autre. Il est aussi le projet que l'on construit avec l'autre.*

qui leur permettent de comprendre et de s'adapter à leur nouveau milieu. Mais le vivre-ensemble ne peut se limiter à l'héritage que l'on transmet à l'autre. Il est aussi le projet que l'on construit avec l'autre.

Par ailleurs, il importe de rappeler que même au sein du groupe majoritaire, il existe des divergences et une certaine diversité dans la conception et la représentation des valeurs, de la mémoire et du projet. Ni les accueillants ni les accueillis ne constituent un groupe homogène : une évidence, certes, mais qu'il faut réaffirmer chaque fois que le débat sur le vivre-ensemble tourne au clivage *eux/nous*.

Après ces mises au point nécessaires, examinons les forces et les promesses ainsi que les limites et les ratés des deux grands modèles de gestion de la diversité adoptés en Europe et au Canada.

## 2. Mise en échec ou mise à l'épreuve des modèles multiculturaliste et républicain?

### 2.1. Le modèle multiculturaliste : ses forces et ses limites

Au Canada, les ratés de l'intégration socio-économique observés chez des vagues d'immigrants récents, le recours aux tribunaux comme tremplin de la revendication et de la concurrence identitaires, le difficile équilibre entre droits individuels et droits collectifs sont autant de questions posées au multiculturalisme et de remises en question de sa capacité à assurer le vivre-ensemble.

Passons d'abord en revue les éléments du « pari multiculturaliste »:

- La tolérance et le respect de la différence comme garanties de la paix sociale;
- La pacification des rapports sociaux par le droit;
- Le caractère intrinsèquement positif de la diversité et l'éloge de la différence : la double identité est considérée comme une richesse pour les individus et par extrapolation, la diversité comme une richesse pour l'ensemble de la société.

[Retour au sommaire](#)

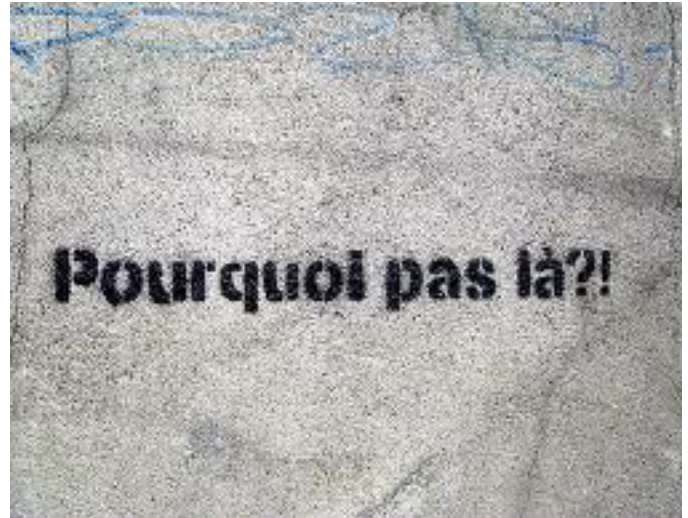
Quant aux limites du multiculturalisme, elles pourraient se résumer comme suit :

- La coexistence sans interaction et sans véritable cohabitation : est-ce le fait d'une véritable tolérance ou simplement d'une indifférence face à la présence de l'autre?
- La judiciarisation du vivre-ensemble et ses effets pervers : la revendication et la concurrence identitaires, l'exacerbation du religieux, dans sa forme la plus orthodoxe (ex. : l'affaire de la souccah-Amselem ou l'affaire du kirpan-Multani);
- L'évacuation des conflits de valeurs : la diversité est porteuse de richesse, certes, mais elle est aussi source de désaccords ou de conflits. Si les conflits de droits peuvent être réglés sur le terrain juridique de l'accommodement, les conflits de valeurs doivent être traités sur le terrain politique de la délibération, en vue de dégager des consensus et d'alimenter le législateur;
- Une approche communautariste qui sous-estime les trajectoires individuelles, les parcours atypiques et les identités multiples;
- Une vision figée et un traitement folklorique du pays d'origine, qui entretiennent la nostalgie bien plus qu'ils ne permettent aux immigrants d'articuler et de concilier leurs identités. Cette articulation suppose un travail complexe de négociation, de choix et de renoncements, un rapport décomplexé aux origines et un effort de modération identitaire;
- Une conception figée des rapports minoritaires-majoritaires, qui fait fi de l'existence de majorités fragiles (comme au Québec), des frontières poreuses et des variables contextuelles pouvant transformer ponctuellement un majoritaire en minoritaire et vice-versa (où se situe une personne homosexuelle raciste ou une personne de couleur homophobe? un homme victime de violence conjugale?).

## 2.2. L'idéal républicain : ses promesses et ses ratés

Le pari républicain s'appuie sur trois postulats :

- *Miser sur le facteur temps* : la première génération accuserait le choc culturel et la deuxième s'assimilerait;
- *Miser sur l'individu* : la force émancipatrice de l'école de la République libérerait les enfants d'immigrés du poids de leur communauté,



SOURCE: <http://www.espacestems.net/articles/un-avenir-vraisemblable/>

leur permettrait de se construire une identité propre, de se percevoir comme des sujets, de passer d'une culture traditionnelle qui valorise le groupe (celle de leurs parents) à une culture moderne qui valorise l'individu;

- *Miser sur l'universalité des valeurs républicaines* : au plan strictement philosophique, il est en effet difficile pour un nouvel arrivant de ne pas adhérer à ces valeurs, puisqu'elles incarnent un idéal de justice sociale et de liberté qui souvent faisait défaut dans le pays d'origine.

[Retour au sommaire](#)

Une combinaison de facteurs explique toutefois les ratés de l'assimilationnisme à la française :

- *Les facteurs économiques* : la fracture sociale, les obstacles socio-économiques à l'intégration, les problèmes de discrimination et d'exclusion ont mis à rude épreuve les promesses républicaines;
- *Les facteurs historiques* : à la différence du Canada, qui entretient une politique d'immigration active pour combler des besoins démographiques et économiques, la France doit gérer une immigration temporaire qui s'est transformée en immigration permanente sous l'effet du regroupement familial, de l'accueil de réfugiés, de la régularisation de certains sans-papiers, de la reconfiguration de l'espace européen, etc. Il faut ajouter à cela le mythe du retour, entretenu par la première génération qui a pu freiner les élans de l'attachement et du sentiment d'appartenance chez les enfants;
- *Les facteurs philosophiques et psychologiques* : la désaffection du politique, les limites de l'individualisme et le plaidoyer en faveur de solutions

collectives aux problèmes sociaux, la quête de sens, le désir d'être considérés non pas seulement comme des travailleurs compétents et des citoyens engagés, mais également comme des personnes avec des besoins spirituels, la tendance à chercher des réponses à cette quête existentielle dans le registre religieux (un choix parfois libre, éclairé et sincère, mais parfois manipulé par des prédicateurs, eux-mêmes contrôlés par des agendas politiques).

### 3. Une troisième voie à dégager et un modèle à construire

Malgré les limites constatées, aucun des deux modèles n'est à prescrire ou à proscrire entièrement. L'idéal du vivre-ensemble reste toutefois à construire : un modèle qui emprunterait au multiculturalisme son désir de coexistence pacifique et au républicanisme son souci de cohésion sociale. Dans cette optique, le Québec a fait le pari de l'interculturalisme, un modèle d'abord adopté pour se distinguer du multiculturalisme canadien, et de plus en plus présenté comme une solution de rechange à l'assimilationnisme français qui a aussi démontré ses limites.

C'est ainsi qu'en 1990 le gouvernement du Québec adoptait un *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* dans lequel il introduisait la notion de « *contrat moral* », contrat qui lierait le Québec à ses nouveaux arrivants : le premier devant assurer aux seconds des conditions et des mesures pour s'intégrer et les seconds devant respecter les valeurs de leur société d'accueil.

Approche distincte en théorie, l'interculturalisme peine à imposer sa spécificité dans la pratique, à telle enseigne qu'une frange de la population et certains universitaires sont aujourd'hui convaincus qu'il s'agit là d'un habillage sémantique pour déguiser le multiculturalisme et l'importer au Québec.

Ce modèle se construit autour de deux axes : le dialogue interculturel (pour se connaître et se reconnaître mutuellement) et un noyau de valeurs communes (pour construire un projet commun). Mais peu d'activités dites interculturelles parviennent à intégrer ces deux axes de manière assez convaincante pour marquer la différence entre l'interculturalisme et le multiculturalisme.

*Si les pays d'accueil peuvent réclamer en toute légitimité la prédominance et la protection de leur langue, leur histoire, les fruits de leur longue marche vers l'égalité des sexes et la neutralité religieuse de l'État, ils doivent aussi faire le deuil d'un « entre-soi » qui les aurait supposément mis à l'abri des conflits de valeurs et des arbitrages que cela suppose.*

Le modèle recherché est celui qui parviendra à mobiliser les citoyens de toutes origines et de toutes conditions pour dégager une nouvelle éthique du vivre-ensemble, faite d'héritage et de projet, de transmission et de construction. Mais avant tout, il est urgent de briser cette rhétorique de l'interdiction - revendication dans laquelle les sociétés d'immigration se sont enfermées. À cet égard, il ne suffit pas de s'entendre sur le fait que l'invitation au vivre-ensemble lancée à nos minorités doit être assortie d'une injonction au renoncement à des pratiques incompatibles avec l'État de droit.

Car si les pays d'accueil peuvent réclamer en toute légitimité la prédominance et la protection de leur langue, leur histoire, les fruits de leur longue marche vers l'égalité des sexes et la neutralité religieuse de l'État, ils doivent aussi faire le deuil d'un « entre-soi » qui les aurait supposément mis à l'abri des conflits de valeurs et des arbitrages que cela suppose. La transmission et la préservation de la mémoire, pour impératives qu'elles soient, ne mettent aucune société à l'abri de la transformation pluraliste, à moins de vouloir imiter ces mêmes régimes que nous pourfendons et qui flirtent avec le repli nostalgique et la crispation identitaire.

### Conclusion : Détour par la culture publique commune

Il y a 20 ans, le Centre justice et foi amorçait une réflexion sur la notion de culture publique commune, présentée alors sous forme de métaphore, pour éviter toute définition figée. Elle était tantôt la maison commune avec des fondations et quatre piliers (les Premières Nations, les deux peuples fondateurs et les nouveaux arrivants), tantôt l'arbre avec un tronc commun auquel se raccrochent des branches et des feuilles appelées à se régénérer au fil des transformations sociales. En pleine polémique sur la charte des valeurs, cette initiative résonne comme une prophétie. Elle laisse néanmoins entrevoir une issue à ce débat qui n'en est plus un, les deux camps étant davantage préoccupés à se délégitimer mutuellement qu'à retrouver le chemin du dialogue.

[Retour au sommaire](#)

Arçboutés sur l'égalité des sexes au nom des valeurs communes ou crispés sur la liberté de religion, au nom des droits individuels, les deux extrêmes ne peuvent être neutralisés que par une prise de parole libre de toute obligation de loyauté à un camp. Un recentrage du débat sur la culture publique commune serait bénéfique à cet égard. Cette perspective remettrait les exigences du vivre-ensemble à l'ordre du jour en permettant notamment :

- La réaffirmation des vrais enjeux, qui sont juridiques et identitaires, certes, mais également socio-économiques, éthiques et moraux;
- Le retour au sens de la liberté de conscience, sans ciblage et sans ostracisme, mais sans hypocrisie et sans détournement de la notion au point de la vider de sa substance, les uns s'acharnant à n'y voir que la négation du religieux et les autres à n'y voir que l'exacerbation du religieux;
- La distinction entre l'espace privé et l'espace civique commun : si la sacralisation des droits collectifs peut s'avérer liberticide quand elle envahit l'intime, la sacralisation des libertés individuelles peut s'avérer contraire à l'esprit même du vivre-ensemble;
- La reconnaissance de toutes les paroles, mêmes les plus marginales et les moins organisées politiquement.

Par ailleurs, ce recentrage favoriserait une réappropriation du débat par toutes les franges de la société et permettrait de briser cette logique de la confrontation entre les religieux orthodoxes et les antireligieux. Il permettrait enfin de revisiter et de réinterroger des termes aujourd'hui galvaudés, souvent à dessein : culture, valeur, neutralité, égalité, laïcité et citoyenneté. La politique partisane a ses limites et la polémique sur la charte pourrait finir en queue de poisson ou en jugement à la Salomon.

Mais il est important de se rappeler que la discorde féconde est intrinsèquement liée à la vie en démocratie, à condition d'y mettre les formes et de s'entendre sur la question de fond. Cette citoyenneté inclusive, au nom de laquelle on prône aujourd'hui la chose et son contraire, convoquant et révoquant droits individuels et droits collectifs, les mesures intégratives et les mesures ségrégatives, au gré des circonstances, cette citoyenneté ne saurait se limiter à observer les lois du pays mais consiste à construire un destin commun.

Enfin, la liste des « valeurs communes » ou des « balises » juridiques et politiques sur lesquelles devraient s'appuyer la délibération citoyenne est facile à dresser. Le déficit est ailleurs : un déficit de bienveillance et de « vouloir vivre ensemble », autant chez les tenants du repli xénophobe que chez les tenants du repli ethno-religieux. ●

[Retour au sommaire](#)

**JOURNÉE MONDIALE DU MIGRANT ET DU RÉFUGIÉ**  
 Dimanche 30 mars 2014

**PAROISSE ST-FRANÇOIS D'ASSISE**  
 700, Georges-Bizet Montréal H1L 5S9  
 (Métro Honoré-Mercier - Autobus 28 sud)

DÉROULEMENT  
 11 h : Messe  
 12 h 15 : BRUNCH DÉCOUVERTE  
 13 h 15 : Animation  
 15 h 30 : Clôture

COMITÉ ORGANISATEUR  
 Diocèse de Montréal et services  
 www.diocesemontreal.org  
 Centre Justice et foi  
 www.cjfc.ca  
 Centre Scalabrini  
 www.scalbrinumontreal.org

**OUI À LA RICHESSE DES DIFFÉRENCES!**  
**WE ARE RICHER WITH OUR DIFFERENCES!**

Le Centre justice et foi est partenaire avec le Diocèse de Montréal et le Centre Scalabrini pour une **Journée des migrants et des réfugiés le 30 mars 2014** sur le thème « Oui à la richesse des différences! ». Une célébration, un repas et une animation auront lieu à la [paroisse St-François d'Assise](#) (700, rue Georges-Bizet à Montréal) de 11 h à 15 h 30.

# Une approche globale de la traite humaine pour lutter contre l'exploitation

PAR LOUISE DIONNE

La traite des personnes, que ce soit à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé, est un crime et une grave violation des droits de la personne. Tous les gouvernements sont confrontés à cet enjeu, et le Québec n'y fait pas exception. Il se doit d'agir afin d'assurer la protection des victimes de la traite et leur accès à des services adéquats de soutien, puis de renforcer les efforts de sensibilisation et de prévention. Ce texte contribue à dévoiler quelques-uns des contours que prend ce phénomène et privilégie une approche globale en vue d'agir sur les causes.

Le « Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants » (Protocole de Palerme), conclu en 2000, a consolidé la définition de la traite humaine. Cette dernière regroupe l'exploitation des personnes, telle que l'exploitation sexuelle à travers la prostitution, le travail forcé et d'autres formes d'esclavage moderne. Les victimes peuvent être contraintes par la menace, la force, l'enlèvement, la fraude, la tromperie, l'abus d'autorité. La traite humaine est généralement prise en compte en tant que phénomène criminel, surtout, et en tant que phénomène migratoire. Lorsqu'il est question de criminalité, la traite humaine se compare à l'esclavage et représente une activité criminelle très rentable, et l'accent est mis sur la prostitution. En matière d'immigration, le passage illégal d'une frontière est souvent présenté comme un aspect de la traite, ce qui ne l'est pas. C'est l'exploitation qui est le facteur clé définissant la traite, car une personne peut être victime de la traite au sein de son propre pays. Ce qui est d'ailleurs le cas pour la majorité des causes entendues au Canada.

Les estimations actuelles du nombre de victimes de la traite des personnes dans le monde donnent un chiffre de l'ordre de 30 millions<sup>1</sup>. Bien entendu, il s'agit d'estimations. Plusieurs intervenants soulignent la difficulté d'établir les critères de définition des victimes de la traite et de



SOURCE: Journal *Au Fait*, Maroc, 25 septembre 2009

déterminer le nombre exact de celles-ci. D'autant plus qu'il s'agit d'une population qui, par définition, est clandestine et à risque d'être criminalisée à cause des infractions commises (prostitution, immigration clandestine, etc.).

Il existe peu de données factuelles sur l'ampleur de la traite humaine dans le monde, au Québec et au Canada. À l'heure actuelle, les principales données proviennent des corps policiers ou des services de renseignement criminel<sup>2</sup>. Le premier rapport canadien établissant un portrait de la traite des personnes au Canada est l'analyse réalisée par la Gendarmerie royale du Canada en 2010. Le rapport *Seclusion* précisait que 90 % des cas rapportés concernaient la traite nationale et l'exploitation sexuelle et que les principales victimes étaient des jeunes femmes âgées de 14 à 25 ans. Il s'appuyait sur les enquêtes et les causes plaidées devant les tribunaux.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la traite humaine, en 2005, il y a eu 50 procès concernant ce crime ou des infractions connexes qui ont mené à la condamnation de 97 personnes. Certains de ces procès ont eu lieu au Québec; pensons au cas Juan Pablo Urizar et Iman Hosseini<sup>3</sup>. Toutefois, si les causes

L'auteure est coordonnatrice du Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII).

[Retour au sommaire](#)

entendues permettent de démontrer l'existence de la traite humaine au Canada et au Québec, elles ne constituent pas pour autant un portrait juste de la réalité. Elles ne sont que la pointe de l'iceberg du phénomène complexe qu'est la traite humaine, dont l'exploitation sexuelle représente la forme la plus visible.

### Un phénomène en émergence

Les chercheuses Jill Hanley et Alexandra Ricard-Guay<sup>4</sup> ont déterminé des tendances actuelles concernant la traite humaine, dans le cadre d'entrevues effectuées avec des personnes intervenantes auprès des victimes de cette activité criminelle. En plus des cas d'exploitation sexuelle, d'autres situations moins visibles sont en augmentation : elles portent sur l'étroite imbrication du travail forcé et de l'exploitation sexuelle.

Plusieurs organismes – dont les ressources d'hébergement, les organismes travaillant auprès des personnes migrantes et les cliniques d'assistance juridique – notent une augmentation du nombre de cas de traite où les enjeux de travail forcé et d'exploitation sexuelle sont intimement liés : à l'instar de femmes venues au Canada par le biais d'un parrainage ou d'un mariage arrangé. Ces dernières deviennent par la suite victimes de plusieurs formes d'exploitation : travail forcé dans l'entreprise du conjoint ou de la belle-famille, violences sexuelles commises par un ou plusieurs membres de la belle-famille, confiscation de leurs papiers d'identité, séquestration ou contrôle abusif de leurs déplacements, etc.

Il existe aussi des cas de travailleuses domestiques venues par l'entremise du Programme des aides familiaux résidants ou non, et de travailleuses employées par des diplomates. Leurs documents d'identité sont confisqués, leurs conditions de travail ne sont pas respectées (certaines ne reçoivent aucun salaire), et elles sont parfois aussi victimes de violences sexuelles.

*Parmi les mesures efficaces recommandées afin d'assurer la protection des victimes, il y a celle qui privilégie une approche globale et coordonnée agissant sur plusieurs fronts : la prévention, la collecte d'informations fiables, la coordination intersectorielle, la reconnaissance des victimes et le soutien aux initiatives issues des communautés.*

### Tendances de la traite humaine à des fins de travail

Les organismes intervenant auprès de personnes migrantes ont souligné que celles-ci ont une grande réticence à décrire les situations d'abus dans leurs conditions de travail et de vie comme étant de la traite de personnes, étant donné leur grande vulnérabilité à la détention et à la déportation. Des cas de travail forcé ont été relevés chez les personnes dont le statut d'immigration était précaire dans les secteurs tels que la restauration, le travail domestique, manufacturier léger et l'agriculture. Le travail abusif, à l'intérieur des familles, a aussi été dénoncé, particulièrement parmi les femmes mariées de force ou les personnes âgées venues au Canada pour prendre soin de leurs petits-enfants. Finalement, le travail forcé de jeunes ayant la citoyenneté canadienne, lié à des activités criminelles de gangs ou de réseaux organisés, a été défini comme de la traite humaine.

### Migrants mineurs exploités

Une autre facette de la traite des personnes peu documentée est le phénomène de mineurs arrivés au Canada avec l'aide d'un adulte - résident canadien ou détenant la citoyenneté canadienne - et qui sont exploités au sein des familles qui « les accueillent ». Les abus peuvent être à la fois économiques, physiques et sexuels. Ce phénomène est connu sous le nom de *restaveks*, en Haïti, et de « petites bonnes », au Maroc. Des mineurs vivant cette situation viennent également d'autres pays.

### La réponse gouvernementale

Le Canada a ratifié le Protocole de Palerme et s'est également conformé à ses obligations minimales en introduisant des mesures législatives criminalisant les actes reliés à la traite humaine (Code criminel, en 2005 ; LIPR, en 2002). En 2012, il a adopté le Plan d'action national de lutte contre la

[Retour au sommaire](#)

traite de personnes. Ce plan d'action privilégie surtout la poursuite des criminels et le soutien aux enquêtes policières. Il propose peu de mesures pour enrayer les causes de la traite humaine, comme la pauvreté, la discrimination, le racisme, les inégalités entre les femmes et les hommes, ou pour soutenir les initiatives issues des communautés les plus touchées par la traite humaine.

Le Canada n'a pas pris en compte d'autres instruments internationaux, en particulier pour lutter contre le travail forcé. C'est le cas en ce qui concerne la « Convention des Nations Unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille » (2003) et la « Convention sur le travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestiques » (2011). Le Canada n'a ratifié aucune de ces conventions. De plus, les programmes canadiens de travailleurs étrangers temporaires devraient être examinés à la lumière des engagements du Canada concernant la lutte contre la traite des personnes et la protection des victimes.

### La traite humaine au Québec

Plusieurs aspects de la protection des personnes ayant subi la traite relèvent des gouvernements provinciaux et territoriaux. Il en est ainsi, entre autres, des services de la santé et de l'éducation, mais aussi des normes du travail. En 2005, le Québec avait mis sur pied un comité interministériel sur la traite des femmes migrantes. Ce comité avait émis des recommandations, mais elles sont restées lettre morte. Pourtant, plusieurs d'entre elles portaient sur les besoins des victimes.

En 2011, la Commission des relations avec les citoyens menait une consultation publique concernant le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Des organismes, dont le CATHII, avaient alors indiqué que la traite des personnes était un phénomène complexe qui

incluait l'exploitation sexuelle, mais également le travail forcé, ce dernier étant moins visible, mais tout aussi présent au Québec. En témoignent, par exemple, les cas d'abus d'aides familiales et le nombre croissant de travailleurs et travailleuses migrants temporaires en situation précaire subissant de l'abus et de l'exploitation sur le territoire québécois. Encore une fois, les recommandations n'ont reçu aucune réponse.

### Conclusion : agir sur les causes

Parmi les mesures efficaces recommandées afin d'assurer la protection des victimes, il y a celle qui privilégie une approche globale et coordonnée agissant sur plusieurs fronts : la prévention, la collecte d'informations fiables, la coordination intersectorielle, la reconnaissance des victimes et le soutien aux initiatives issues des communautés. Dans une perspective de protection et de défense des droits des victimes, le Québec doit être plus proactif dans ses interventions sur les causes de la traite des personnes : pauvreté, discrimination, racisme et demande (travail forcé et exploitation sexuelle). Une partie des mesures devrait aider les femmes à sortir de situations violentes, notamment la prostitution, et à avoir accès à différents services.

Il faut aussi considérer la situation des femmes autochtones, qui sont, selon plusieurs experts, les principales victimes de la traite humaine au Canada. Le Québec ne fait pas exception à cette triste réalité. Celle-ci s'inscrit dans l'ensemble des enjeux spécifiques aux Premières Nations, comme en témoignent les récentes consultations pour le plan d'action contre le racisme et la discrimination organisées par le Secrétariat aux affaires autochtones du gouvernement du Québec. Finalement, l'État québécois devrait faire plus pour protéger les personnes migrantes victimes de la traite, notamment en ce qui concerne l'accès aux services



SOURCE : <http://quartierslibres.wordpress.com/2014/03/05/femmes-exploitees-femmes-des-quartiers-femmes-sans-papiers-sortons-de-lombre-pour-le-8-mars/>

[Retour au sommaire](#)

de santé, à l'éducation et au marché du travail.

La traite des êtres humains soulève de nombreuses questions au-delà de celle liée à la criminalité. Elle est un indice du niveau de la banalisation de l'exploitation des êtres humains tant à des fins de sexe que de travail. Il serait bon de se rappeler que la traite humaine existe parce que la demande existe. ●

<sup>1</sup> Estimations avancées par Walk Free Foundation en octobre 2013. Indice mondial de l'esclavage. Toutefois, les indicateurs utilisés pour établir ces estimations devraient être analysés.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet les rapports suivants : Service du renseignement criminel du Québec - SRCQ (2013), *Portrait provincial du proxénétisme et de la traite de personnes*, Montréal; Service de police de la Ville de Montréal - SPVM (2013), *Rapport final : Activité de consultation sur les orientations du Service de police de la Ville de Montréal en lien avec la traite de personnes aux fins d'exploitation sexuelle et la prostitution*; et Gendarmerie Royale du Canada - GRC (2010), *La traite de personnes au Canada*, Ottawa : Renseignements criminels et Centre national de coordination contre la traite de personnes de la GRC.

<sup>3</sup> Il s'agit de la première condamnation au Québec, *Juan Pablo Urizar c. R.* Cour du Québec, district de Longueuil, audition du 10 novembre 2010. Fichier L-017.10; cause no: 505-01-084654-090. Iman Hosseini, cité dans le Rapport annuel au Plan d'action national contre la traite de personnes : <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2013-ntnl-ctn-pln-cmbt-hmn/index-fra.aspx>

<sup>4</sup> Ricard-Guay, A. & J. Hanley (à venir, 2014), *Intervenir face à la traite : Défis de l'action concertée* (titre provisoire). Montréal : CATHIL.

## Nos autres publications pour aller plus loin :

- Jean Bellefeuille, « [Dénoncer la traite des femmes...au Canada!](#) » *Vivre ensemble*, Vol.13 No 44, printemps 2005.
- Louise Dionne, « [Frontières et traite des personnes](#) » *Vivre ensemble* Vol. 14 No 50, Printemps-été 2007.
- Renaude Grégoire, « [Agir pour contrer la traite humaine](#) » *Vivre ensemble*, Vol. 17 No 57, automne 2009.
- Mouloud Idir, « [Femmes invisibles Leurs mots contre la violence - Entrevue avec le sociologue Smaïn Laacher](#) » *Vivre ensemble* Vol.17 No 57, Automne 2009.

[Retour au sommaire](#)

# Coalition québécoise contre la traite des personnes

PAR LOUISE DIONNE ET MARCO VEILLEUX

Le Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII) a récemment mis sur pied une coalition québécoise contre la traite de personnes, composée de plus de 30 organismes québécois œuvrant auprès des victimes de traite.

Le CATHII travaille, depuis 2004, à contrer la traite des personnes – que ce soit à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé. Depuis sa création, ce comité (composé de communautés religieuses du Québec) a su devenir un acteur incontournable dans la lutte contre cette exploitation et cette atteinte aux droits fondamentaux. Il a acquis une expertise sur les enjeux touchant la traite, et il est reconnu par le milieu pour la richesse de ses interventions et le sérieux de ses actions.

La traite humaine est un phénomène complexe, englobant les questions de migrations internes et internationales. Pour le contrer, les membres du CATHII mènent une action en trois volets :

- la recherche;
- la formation et la sensibilisation;
- la création d'hébergement et de ressources pour les victimes.

## Nécessité de la concertation

La compréhension de la traite de personnes au Canada a évolué au cours des dernières années. Si les actions visant à cerner le phénomène ont permis de mieux comprendre sa dynamique, plusieurs organismes faisaient toutefois le constat qu'il y avait un manque de ressources pour venir en aide aux victimes et qu'il était donc nécessaire, pour les différents intervenants, d'agir de façon plus concertée. L'équipe du CATHII a rencontré des responsables de services d'accueil et d'accompagnement de victimes de la traite au Canada et dans différents pays (Italie, Belgique, Royaume-Uni, États-Unis et Brésil). Ces rencontres ont permis de mesurer l'importance d'avoir une approche spécifique pour les victimes de ce crime et d'agir en réseaux.



## Création de la coalition

C'est dans cet esprit que la *Coalition québécoise contre la traite des personnes* a été officiellement lancée le 11 avril 2013.

Celle-ci est composée de plus de 30 organismes publics, parapublics et communautaires québécois qui sont directement concernés par l'enjeu de la traite et qui œuvrent auprès des victimes. Différents secteurs d'intervention y sont représentés :

- Organismes communautaires : ressources d'accompagnement, d'hébergement, de soutien à l'emploi, de protection et de défense de droits (œuvrant auprès de migrants ou d'immigrants, de jeunes en difficulté, de femmes violentées et vivant de multiples problématiques sociales, de femmes autochtones, etc.);
- Services sociaux et de santé;
- Services d'aide aux victimes d'actes criminels, service d'aide juridique et d'accompagnement à la cour;
- Centres de protection de la jeunesse;
- Secteur de l'application de la loi (corps policiers) et secteur judiciaire;
- Agences gouvernementales.

[Retour au sommaire](#)

## Mission et objectif

La coalition est préoccupée par les enjeux de la traite de personnes sous toutes ses formes, internationale aussi bien que nationale, pour fins de travail forcé ou d'exploitation sexuelle.

Ses principes directeurs sont :

- La traite des personnes est un crime et une violation grave des droits humains;

Les auteurs sont respectivement coordonnatrice du CATHII et représentant du Centre justice et foi au CATHII.

- La personne victime, ses droits, son autonomie et sa dignité sont au cœur de toute intervention;
- L'approche est globale et concertée, et elle vise la prévention, la protection et le soutien adéquat des personnes victimes.

La coalition a pour objectif de s'assurer que les cas de traite sont reconnus et identifiés, et que les personnes ayant vécu l'exploitation pourront recevoir le soutien ainsi que l'accompagnement nécessaires, et être dirigées vers les services adéquats.

Pour réaliser cet objectif, elle permet aux acteurs et organisations de collaborer et de partager leurs expertises et leurs ressources afin de mieux prévenir la traite et de protéger les personnes à risque ou ayant subi la traite.

La coalition vise donc non seulement à offrir une table permanente d'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques, mais surtout à faciliter une meilleure coordination dans l'offre des services de protection et de soutien des personnes victimes.

La coalition est coordonnée par un comité formé de cinq représentants d'organismes clés. Le mandat de ce comité est de s'assurer des suivis, d'établir et de planifier les priorités d'action et les activités, de même que le contenu des rencontres.

Le travail de la coalition a déjà permis à des femmes et à des enfants d'échapper à leurs trafiquants et d'obtenir la protection dont ils avaient besoin. ●

Pour en savoir plus et rester informé : [www.cathii.org](http://www.cathii.org)

## Sur notre babillard...

Pour ceux et celles d'entre vous qui ont manqué la Journée d'étude du 18 décembre 2013, **Travailleuses et travailleurs migrants : des personnes comme les autres, pas des marchandises!**, il est possible d'accéder aux résumés des présentations ainsi qu'aux différentes capsules vidéos sur les travailleurs et travailleuses migrants. Voir sous ce lien : <http://www.ciso.qc.ca/?p=11321>

### Enfants sans-papiers, enfants invisibles

Francesca Meloni, docteure du Département de psychiatrie de l'Université McGill, a coordonné un projet qui visait à explorer l'accès aux services de santé pour les femmes enceintes et les enfants sans-papiers ou ayant un statut migratoire précaire. Son projet de thèse doctorale, mené sous la supervision de la pédopsychiatre Cécile Rousseau, du CSSS de la Montagne, s'insérait dans cette thématique. Cet entretien de Francesca Meloni nous expose bien les conséquences, sur les personnes, des politiques d'asile restrictives de nos gouvernements : elles entraînent une précarisation et une « illégalisation » grandissantes des statuts migratoires. Pour accéder à l'entretien : [http://oppenheimer.mcgill.ca/IMG/pdf/Enfants\\_sans-papiers\\_-\\_Entre\\_vues\\_vol4\\_no10\\_decembre2013\\_en\\_ligne.pdf](http://oppenheimer.mcgill.ca/IMG/pdf/Enfants_sans-papiers_-_Entre_vues_vol4_no10_decembre2013_en_ligne.pdf)

### Immigration et démagogie politique

Combien de drames de l'immigration seront encore nécessaires pour que change le regard porté sur cette question par nos sociétés ? Le chemin sera long, répond **François Crépeau** dans un entretien récent. Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants, il soutient que « Les discours politiques sur la migration n'ont rien à voir avec la réalité. Ce sont des fantasmes qui sont développés de manière à mobiliser les électeurs ». Pour accéder à l'entretien : <http://www.lalibre.be/actu/international/les-discours-politiques-sur-la-migration-sont-des-fantasmes-pour-mobiliser-lelectorat-52c4eccc3570105ef7e22372>

[Retour au sommaire](#)

## Recension de livre : *Résistances intellectuelles - les combats de la pensée critique*

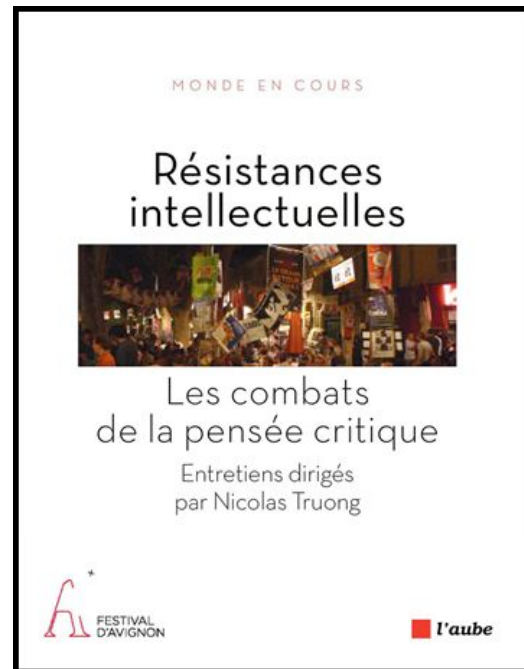
PAR GREGORY BAUM

*Résistances intellectuelles* est un recueil d'entretiens sur la «pensée critique» avec ceux qui la font ou la défont. Ce livre met en scène une philosophie accessible et appliquée tout en introduisant à des courants de pensée souvent hermétiques. Les débats sur la diversité, le lien social et l'idée de communauté y sont abordés.

**Résistances intellectuelles :**  
**Les combats de la pensée critique**  
Entretiens dirigés par Nicolas Truong  
Festival d'Avignon, Éditions de l'Aube, 2013,  
335 pages.

Le Théâtre des idées, c'est le nom donné à ces rencontres mensuelles, organisées par le Festival d'Avignon, qui présentent des entretiens et des dialogues avec des intellectuels et des artistes bien connus en France et ailleurs pour leur résistance à la culture dominante. Ce livre constitue un recueil des échanges animés par Nicolas Truong, journaliste au journal *Le Monde*. Le Théâtre des idées vise à rendre accessibles à un grand public les réflexions des penseurs contemporains et donc à promouvoir une culture critique ainsi que le désir d'une société plus humaine. Puisque la plupart des gens n'ont pas le temps de lire les livres de ces penseurs, le Théâtre des idées cherche à communiquer leurs idées critiques. Selon moi, le Centre justice et foi, sa revue *Relations* et le secteur Vivre ensemble font le travail d'un Théâtre des idées au Québec.

Le livre réunit des entretiens avec des intellectuels célèbres en France, dont certains ont une réputation internationale, comme Jacques Derrida, Jean-Luc Nancy, Pierre Rosanvallon, Jacques Rancière, Marcel Gauchet et Edgar Morin. Cet ouvrage est particulièrement intéressant du fait que l'animateur ne permet pas aux penseurs interviewés de se perdre dans des réflexions abstraites; il les invite tout de suite à appliquer leurs idées à des situations concrètes qui existent en France, tels la crise économique, le chômage, l'immigration, les scandales dans les rangs du gouvernement et les inégalités croissantes dans la société. Malgré que l'on parle fréquemment d'organisations et



[Retour au sommaire](#)

de personnages français – ce qui rend certains textes difficiles à comprendre pour les lecteurs d'autres pays –, la grande majorité de ces entretiens donne lieu à une lecture fascinante.

L'ouvrage est divisé en quatre parties: résistance en politique, résistance en art, résistance en société, résistance au conformisme. La plupart des intellectuels interviewés critiquent le nouvel individualisme et l'indifférence de la majorité face à la crise de civilisation produite par le capitalisme néolibéral et la culture qui lui est associée, et ils sont encouragés par les mouvements récents d'indignation et de contestation qui sont apparus dans beaucoup de pays.

Même si Emmanuel Mounier († 1950) n'est jamais nommé, j'ai l'impression que ces intellectuels s'inspirent de sa critique radicale du libéralisme et du communisme étatique; j'y vois une forme de reconnaissance du personnalisme, cette troisième voie fondée sur une perception plus profonde de la personne humaine. Avec les sociologues, Mounier a insisté sur le fait que nous sommes tous constitués par la participation à une com-

L'auteur est théologien et collaborateur du secteur Vivre ensemble du Centre justice et foi.

munauté – à sa langue, à sa culture et à ses valeurs –, ce qui nous porte, au-delà de l'individualisme, à une solidarité sociale. Quelques auteurs rappellent que, pour Heidegger, « l'être » est toujours « l'être-avec ».

La personne est toujours incarnée dans une communauté, une idée qui est en fait assez proche de l'enseignement social catholique. C'est le refus d'entrer dans son cœur et d'entendre l'appel à la solidarité qui produit l'individualisme, anéantit le souci social, mine la démocratie et mène à l'indifférence envers les inégalités sociales et la souffrance des autres.

Dans leur interview, Françoise Héritier et Éric Fassin expliquent que certains Français, appuyés par la pensée de philosophes comme Alain Finkielkraut, ayant peur de la différence, manquent de sympathie envers les communautés d'origine immigrante. Ils les accusent de « communautarisme », expression rarement utilisée au Québec, signifiant l'attitude des minorités ethnoculturelles qui se préoccupent plus de leur propre bien-être que du bien commun de la nation. Pensant que les valeurs républicaines françaises sont des valeurs universelles, ces philosophes conservateurs taxent de relativisme ceux et celles qui sont ouverts à la différence et qui apprécient la France au pluriel. Contre cette manière de voir, Héritier et Fassin insistent pour dire que les valeurs républicaines françaises, incarnant les idéaux socio-éthiques de la tradition française, ne peuvent pas se présenter comme les seules universelles. Selon eux, le pluralisme apporté par l'immigration récente ne conduit pas au relativisme, il fait plutôt appel à une plus grande solidarité, embrassant tous les citoyens.

Personnellement, je trouve normal et aucunement répréhensible que les immigrants récents s'organisent en groupes pour améliorer leurs conditions sociales sans se soucier des grands problèmes de leur nouveau pays. Ce souci viendra plus tard.

Par ailleurs, aucun auteur ne nomme la religion comme source de résistance, par exemple, la résistance du peuple hébreu aux empires qui occupaient leur territoire, la résistance de Jésus aux autorités menant à sa mort sur la croix, et la résistance de Mohamed aux tribus s'opposant à une réconciliation dans l'unité. Pourtant le philosophe Jean-Luc Nancy reconnaît dans son entretien que le voile islamique peut exprimer une résistance à une culture technocratique et

marchande qui laisse le cœur vide. Plusieurs auteurs, y compris Jean-Luc Nancy, reconnaissent aussi la transcendance de l'art et sa capacité de critiquer la société actuelle, faisant rêver des gens à une autre forme de

vie. La raison se limite à ce qui est, mais l'imagination invente ce qui pourrait être.

Parmi les réflexions sur l'art comme source de résistance, c'est l'entretien avec Annie Le Brun qui m'a particulièrement plu. J'y ai trouvé une critique vigoureuse de la pensée postmoderne fortement présente dans les uni-

versités françaises et américaines. Selon cette dame, Lyotard, Foucault, Derrida, Deleuze et compagnie emploient la raison pour déconstruire tout ce qui est stable, le plancher sur lequel nous reposons et les valeurs que nous embrassons. Même si ces philosophes développent des idées très différentes, celles-ci ont en commun d'être strictement universitaires, très loin de l'expérience de citoyens et citoyennes ordinaires. Cette méthode de déconstruction, rendant toutes les définitions douteuses, a amené Derrida à conclure que « rien n'est certain ». Cette méthode « s'est tout de suite imposée comme le dernier chic culturel, en ce que, pour la première fois, la théorie proposait la possibilité d'innombrables jeux de rôles pour amateurs de subversion verbale ». Annie Le Brun y voit « une rationalité de l'incohérence, entraînant êtres et choses dans une foire de la différence où tout est indifférent ». Ce pluralisme de l'arbitraire correspond par ailleurs à la culture de consommation produite par le capitalisme néolibéral. La déconstruction mine l'idée du sujet, fait évanouir l'histoire et rend illusoire la quête de sens, éliminant ainsi la résistance à la civilisation technicienne qu'elle prétendait critiquer. Se fiant à leur raison et n'écoutant pas les artistes, dit Le Brun, ces penseurs n'aperçoivent pas la créativité des êtres humains. C'est l'art qui ouvre l'esprit à la transcendance.

La lecture de ce livre me convainc qu'il ne serait pas difficile de rédiger un recueil des paroles et des entretiens des penseurs québécois, hommes et femmes, qui résistent à la culture dominante, en critiquant les tendances fatales en action dans la société québécoise. Cela éclairerait aussi d'un jour nouveau nos débats sur le pluralisme et l'altérité, donc sur nous-mêmes. ●

*La lecture de ce livre me convainc qu'il ne serait pas difficile de rédiger un recueil des paroles et des entretiens des penseurs québécois, hommes et femmes, qui résistent à la culture dominante, en critiquant les tendances fatales en action dans la société québécoise.*

[Retour au sommaire](#)